

Composante 5 Programme de participation du public

Mise en œuvre par le PNUD

Les activités entreprises dans le cadre de cette composante viendront amplifier les activités participatives déjà menées lors du processus de préparation du projet PDF-B résumées à l'annexe 12. La composante s'attachera notamment à : a) promouvoir les activités du projet ; b) informer le public des problèmes environnementaux existant dans le bassin par une campagne d'information régionale, nationale et locale ; c) coordonner la participation des communautés par l'entremise d'ONG locales et des CLC ; et d) favoriser l'implication effective des dirigeants communautaires, du grand public, des femmes en particulier femmes, et de la communauté scientifique dans la planification et les processus décisionnels relatifs aux ressources du bassin.

Cette composante facilitera l'établissement d'un dialogue sur les besoins et l'importance pour les communautés de base de s'impliquer à l'utilisation et la gestion durable des ressources du Bassin du fleuve Sénégal. Cette participation au niveau local renforcera la coordination entre les entités chargées de la gestion du bassin au niveau central comme au niveau décentralisé pour l'implication des intervenants du niveau local à la gestion du Bassin. Le projet sera basé sur le processus de participation issu de la phase du PDF-B et veillera à ce que la société civile soit associée non seulement aux micro-projets pilotes sur le terrain mais aussi au processus de définition des objectifs à long terme concernant la gestion du bassin. Compte tenu de l'adoption de la Charte des Eaux de l'OMVS, qui fait une large place à la participation et à la consultation des communautés, il est prévu de pérenniser cette composante et d'en assurer l'intégration dans le cadre général des processus décisionnels du bassin du fleuve Sénégal. En outre, les résultats du programme de participation du public seront également pris en compte lors de la finalisation du PAS.

Sous-composante 5.1 : Information et sensibilisation du public

Cette sous-composante appuiera l'élaboration et l'exécution de campagnes de sensibilisation aux questions environnementales transfrontalières en ayant recours aux médias nationaux et par des activités entreprises au niveau des communautés rurales locales pour faire connaître ces questions telles qu'elles se présentent dans le bassin, ainsi que les activités du projet. La démarche retenue consistera à atteindre un public aussi large que possible par des activités adaptées à ce dernier. On aura donc recours pour ce faire à toute une gamme de médias, télévision, radio, presse (imprimée et électronique), et localement à des moyens spécifiques pour atteindre les communautés rurales. Au niveau national, les interventions se feront en collaboration avec les ministères nationaux de l'environnement et les réseaux d'ONG.

L'expert en participation et information du public sera chargé de la conception générale et de l'exécution de cette campagne d'information et de sensibilisation du public. En poste à l'OMVS, il travaillera conjointement avec les CIC nationaux en coopération avec les médias et les réseaux nationaux d'ONGs. L'expert collaborera avec les réseaux d'ONG mis en place dans le cadre du PASIE et s'appuiera sur les réseaux établis durant la phase préparatoire du projet. Dans chaque pays le potentiel en matière de communication sera évalué et la campagne médiatique sera adaptée aux ressources et capacités correspondantes. Parmi les activités de cette sous-composante figurent : a) la réalisation et la traduction en langues locales de matériels d'information sur les questions transfrontalières à destination des médias, notamment la presse imprimée, la télévision (annonces et programmes) et la radio ; b) la sous-traitance avec quatre ONG nationales pour la diffusion l'information au niveau local ; et c) la mise en place d'un mécanisme de retour d'information au moyen de sites Internet et de campagnes de sondage du public.

Dispositifs organisationnels

L'Expert en participation et information du public sera basé à la CRGP et travaillera avec le coordinateur national de l'information et de la communication (CIC), les médias nationaux et les réseaux d'ONG. L'Expert en participation et information du public sera responsable de la conception et

de la mise en oeuvre de cette composante. Il/elle travaillera en étroite collaboration avec les CIC nationaux et autres experts responsables des différentes composantes du Projet pour s'assurer de leur harmonisation et du suivi avec les organisations et structures choisies pour procéder à la mise en oeuvre de ces activités. L'Expert en participation et information du public rendra compte au CRP.

| | |
|---|--|
| <p><i>Résultats et Indicateurs :</i></p> <p>5.1 Une meilleure compréhension des problèmes transfrontaliers du bassin en matière d'eau et d'environnement à travers un programme régional et local de sensibilisation et d'information du public</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Outils et matériels pour une campagne nationale multimédia préparés au cours de l'An 1 du Projet ; ▪ Campagne multimédia active de l'An 1 à l'An 4 du Projet ; ▪ Réseaux nationaux et groupes ciblés identifiés au cours de l'An 1 du Projet ; ▪ Questions thématiques et dissémination des outils pour la sensibilisation des communautés locales préparées et rendues disponibles au cours de l'AN 1 du Projet ; ▪ Mise place d'un groupe de suivi pour évaluer l'état d'avancement et des enseignements tirés ; et ▪ Augmentation cumulative de 10 percent des communautés prioritaires ciblées dans les zones prioritaires. |
| <p><i>Sous-composante 5.1 Activités</i></p> <p><i>Activité 1 : Vulgarisation au plan national:</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a. L'Expert en participation et information du public et les CIC travailleront avec les experts techniques pour élaborer les documents d'information pour les journalistes nationaux (presse écrite, radio et télévision) sur les problèmes transfrontaliers dans le bassin et les activités de l'OMVS. Traduction des documents dans les langues appropriées ; b. L'Expert en participation et information du public et les CIC se mettront en liaison avec les sociétés nationales de production télévisuelle pour obtenir des documentaires sur le bassin du fleuve Sénégal, des expériences sur les meilleures pratiques de gestion environnementale, sur la vie des communautés locales et les problèmes transfrontaliers dans le bassin ; c. L'Expert en participation et information du public et les CIC se mettront en liaison avec les radios nationales et les scénaristes pour réaliser des pièces de théâtre sur la gestion transfrontalière de l'environnement ; d. Etablissement d'une liste des experts techniques devant être utilisée pour les interviews ; e. Démarrage d'une campagne nationale de sensibilisation à travers les ONG locales ; f. L'Expert en participation et information du public et les CIC travailleront de concert avec les réseaux nationaux (réseaux d'ONG ou autres) pour la mise au point d'un plan de travail détaillé sur les principales activités menées en faveur des communautés locales ; g. Des campagnes d'information et de sensibilisation liées à des activités spécifiques comme la dégradation et la protection des terres, la qualité de l'eau et les maladies hydriques, les aspects juridiques des eaux, seront développées de façon à cibler les communautés locales ; h. Identification des partenaires pour la mise en oeuvre de campagnes de sensibilisation adaptées aux circonstances locales ; détermination notamment des moyens de communication, du calendrier, de l'audience et des structures appropriées de dissémination comme les écoles, les marchés et autres endroits susceptible d'atteindre le | |

plus grand nombre de personnes ;

- i. Elaboration des documents d'information sur les problèmes transfrontaliers ;
- j. L'Expert chargé en participation et information du public et autres hauts fonctionnaires au niveau central mettront en place un groupe de suivi pour recevoir, orienter et évaluer l'impact de la sensibilisation ;
- k. Sur la base du programme national, un programme régional parrainé par l'OMVS sera fréquemment diffusé pour informer les populations sur les options de gestion du bassin ;
et
- l. Un bulletin d'information du bassin du fleuve Sénégal comprenant les meilleures pratiques sera publié chaque année pour résumer les perspectives en matière d'information et de sensibilisation au sein du bassin.

Activité 2 : Administration de la composante

Le Haut-Commissariat de l'OMVS/CRGP et l'Expert en participation et information du public élaboreront les termes de référence nécessaires pour la sensibilisation au plan national et la préparation des activités des sous-composantes conformément au budget et au plan de passation des marchés du Projet.

Sous-composante 5.2 Participation de la société civile

Cette sous-composante renforcera la participation de la société civile aux processus décisionnels du bassin par le biais d'une campagne de sensibilisation aux questions environnementales transfrontalières ciblant les décideurs et les parties prenantes locales.

L'expert en participation et information du public coordonnera ces activités avec celles de la composante 1 et de la composante 4 pour s'assurer que les communautés du bassin prennent part aux processus décisionnels. Avec les CIC nationaux, il recommandera aux gouvernements et groupements communautaires locaux des pays riverains : a) de sensibiliser par des ateliers régionaux les décideurs régionaux et nationaux aux méthodes de planification participative ; b) de former dans le cadre d'ateliers communautaires les communautés locales pour les préparer à participer aux processus décisionnels ; et (c) de promouvoir la participation du public à l'adoption de nouvelles attitudes et à l'élaboration d'instruments de gestion des questions délicates sur le plan social et importantes du point de vue écologique et économique pour les moyens de subsistance des communautés des quatre pays riverains.

Dispositifs organisationnels

L'Expert en participation et information du public s'assurera de la participation de la société civile du bassin à la prise de décisions dans le cadre de ce Projet. (Elle/Il s'impliquera dans le processus ATD/PAS et renforcera les capacités des institutions du bassin - officielles ou informelles). De concert avec les CIC, l'EIP mènera des activités de plaidoyer au sein de l'OMVS, des gouvernements et des groupes communautaires.

| | |
|---|---|
| <p><i>Résultats et indicateurs :</i></p> <p>5.2 Promotion de l'implication des communautés et de la société civile du bassin pour une meilleure compréhension des questions les concernant et la participation communautaire au processus de développement pour le renforcement des capacités locales.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accroître la sensibilisation de la communauté et la participation effective à travers des ateliers destinés aux communautés locales ; ▪ Augmenter de 5 pour cent par an le nombre de personnes clés formées ; ▪ Fournir par des ateliers communautaires des outils de prise de décisions participative ; et ▪ Traduire et disséminer des documents multimédia de communication et d'information pour les communautés locales |
| <p><i>Sous-composante 5.2 Activités</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a) Sensibiliser les décideurs aux niveaux régional et national sur les méthodes de planification concertée ; b) Evaluer les besoins et le processus de prise de décisions et de préparation de la formation dispensée à cette fin ; c) L'Expert en participation et information du public organise un atelier régional pour sensibiliser les décideurs sur les méthodes d'implication des utilisateurs au processus de prise de décision. Les participants proviendront de l'OMVS, de ses cellules et des ministères nationaux. L'atelier comprendra des exercices de simulation démontrant l'expérience en matière d'exclusion ou de participation à la prise de décisions, et l'impact sur la gestion transfrontalière de l'environnement. Il sera demandé à une personne dans chaque cellule nationale de l'OMVS de servir de point focal pour la participation de la société civile ; d) De concert avec le point focal de la Cellule nationale de l'OMVS, former les communautés locales sur les mécanismes de participation au processus de prise de décisions ; e) En étroite coordination avec le processus de définition du programme des micro-subsidies, sélectionner les communautés où se tiendront les ateliers locaux de formation des utilisateurs sur la manière de participer au processus de prise de décisions, ainsi que sur les canaux existants et les mécanismes de développement de nouveaux canaux ; f) Elaborer des mesures en adéquation avec les circonstances locales pour faciliter des échanges par les femmes sur leurs expériences un apprentissage sur les moyens d'améliorer leurs moyens de subsistance ; g) Traduire dans les langues nationales et en termes usuels les lois, politiques, procédures et questions socialement sensibles et d'importance écologique et économique touchant les communautés ; h) Promouvoir la participation populaire dans la mise au point d'une nouvelle perception et de nouveaux outils de gestion des questions socialement sensibles et d'importance écologique et économique pour le bien-être des communautés dans les quatre pays riverains ; i) Organiser des ateliers spéciaux pour informer et consulter les communautés locales sur une variété de questions dont les inondations artificielles, les volumes, le temps et le niveau d'inondation et susciter une communication à double sens entre l'OMVS et les communautés locales ; et j) Rendre compte de ces résultats aux cellules nationales de l'OMVS et aux ministères dans le cadre de l'organisation d'un atelier national dans chaque pays. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Atelier régional pour analyser les résultats des ateliers nationaux. | |

- Disséminer dans les langues appropriées les conclusions de l'atelier régional en direction des communautés locales, des praticiens et chercheurs.

Activité : Administration de la composante

Le Haut-Commissariat de l'OMVS/CRGP et l'Expert en participation et information du public élaboreront les termes de référence pour la participation de la société civile et la préparation des activités de la sous-composante conformément au budget et au plan de passation des marchés du Projet.

Sous-composante 5.3 Implication de la Communauté Scientifique

Cette sous-composante sera consacrée à l'élaboration d'un programme d'échanges universitaires en rapport avec le cadre de gestion des ressources en eau et de l'environnement transfrontalier du bassin du fleuve Sénégal. Pour saisir toutes les complexités des questions transfrontalières, les participants invités à participer à ce programme seront choisis parmi les départements de sciences physiques et sociales de diverses institutions du bassin sélectionnées par concours. Le programme de recherche définira de manière inclusive les questions clés à résoudre dans le bassin. Il offrira également des possibilités de partager les connaissances entre les universités et les institutions de recherche par : a) une conférence régionale ; b) la conception d'un programme conjoint d'éducation sur l'eau et l'environnement ; c) l'élaboration de modules d'enseignement des sciences de l'environnement ; et d) la mise en place d'un programme d'échanges pour étudiants et enseignants afin de renforcer la coopération de la communauté scientifique.

Pour éviter de compliquer l'organisation, l'expert en participation et information du public de la CRGP assurera la liaison avec l'institution d'exécution sélectionnée pour établir dans leurs grandes lignes les orientations du programme d'échanges et de la conférence régionale. Ils identifieront conjointement deux institutions dans chaque pays qui seront invitées à participer et définiront les critères de sélection des candidats individuels.

Dispositifs organisationnels

Pour maintenir une structure simple, l'Expert en participation et information du public de la CRGP se mettra en liaison avec l'agence d'exécution sélectionnée pour la définition des grandes lignes du programme d'échanges et de la conférence régionale. Ils identifieront ensemble deux institutions dans chaque pays pour y participer et détermineront les critères de sélection des candidats individuels. L'institution universitaire qui se chargera de la mise en œuvre du programme d'échanges organisera une conférence régionale portant essentiellement sur les problèmes transfrontaliers. L'institution d'accueil sera déterminée au cours du Projet. Les participants à la conférence seront choisis parmi une large gamme d'institutions universitaires dans le bassin du Fleuve Sénégal.

| | |
|--|--|
| <p><i>Résultats et Indicateurs :</i></p> <p>5.3 Mise en place pour la communauté scientifique un forum de coopération et de collaboration sur le partage d'informations techniques ; et poursuite d'échanges sur les programmes d'éducation liés aux problèmes transfrontaliers du bassin.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place d'un groupe de travail sur l'ensemble du bassin comprenant 8 institutions de recherche et universités identifiées en vue d'une collaboration ; ▪ Conférence à l'échelle du bassin organisée en l'An 2 du Projet pour la communauté scientifique ; et ▪ Elaboration de modules sur les problèmes transfrontaliers liés à l'eau et à l'environnement |
|--|--|

Sous-composante 5.3 Activités

Activité 1 : Participation de la Communauté Scientifique

- a) Identifier une institution universitaire capable de mettre en œuvre cette sous-composante. Déterminer les principes directeurs régissant la sélection au sein des institutions choisies des individus participants ;
- b) Mettre en œuvre un programme d'échanges entre les institutions universitaires au sein du bassin du fleuve Sénégal ;
- c) Identifier 8 institutions dans les pays du bassin pour participer et solliciter des nominations, sélectionner un participant dans chaque institution, et associer les participants individuels aux institutions d'accueil ;
- d) Définir les programmes thématiques devant être conjointement considérés par les universités et institutions de recherche et élaborer des modules communs sur l'eau et l'environnement du bassin du fleuve Sénégal ; et
- e) Organiser une conférence régionale sur les problèmes transfrontaliers dans le bassin du fleuve Sénégal.

Activité 2 : Administration de la composante

Le HC de l'OMVS/CRGP et l'Expert en participation et information du public élaboreront les termes de référence de la communauté scientifique et prépareront les activités de la sous-composante conformément au budget et au plan de passation des marchés du Projet.